

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) **Chalèze** : M. Gilbert PÉCAUD **Champagny** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **Franois** : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guéric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPELLIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, J.C. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires : JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPELLIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

Délibération n°2019/004996

Rapport n°5.4 - Mise en œuvre du NPRU Planoise – Election des membres de la commission d'appel d'offres ad hoc pour l'attribution des marchés pour le recrutement d'un architecte en chef, pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU), pour le recrutement d'un expert en sécurité et pour les marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels

Mise en œuvre du NPRU Planoise – Election des membres de la commission d'appel d'offres ad hoc pour l'attribution des marchés pour le recrutement d'un architecte en chef, pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU), pour le recrutement d'un expert en sécurité et pour les marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels

Rapporteur : Karima ROCHDI, Vice-Présidente

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du NPRU, un groupement de commandes a été constitué entre les collectivités et partenaires bailleurs et SEM afin de missionner un architecte en chef, des maîtrises d'œuvre d'infrastructure d'espaces publics et de paysage ainsi que des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) et expertises tierces (OPCU, expert sécurité...).

Afin d'attribuer ces différents marchés, il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres spécifique au projet. Les conditions de dépôt des listes de cette commission d'appel d'offres spécifique ont été précédemment fixées. Le présent rapport organise l'élection des membres de la commission d'appel d'offres dédiée au projet.

I. Contexte

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs se sont engagés au côté de l'Etat à mettre en œuvre un programme d'opérations décrit dans le projet de convention ANRU qui a donné lieu à la signature d'une déclaration d'engagement le 1^{er} juillet 2019.

Ce Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise consiste à mettre en œuvre un total d'opérations d'environ 184 M€HT, dont :

- 133 M € HT de travaux pour les bailleurs, avec 1191 démolitions, 400 logements reconstruits, 695 logements réhabilités, 1495 logements résidentialisés,
- 19 M € HT d'investissements économiques (coopérative numérique et commerces), et,
- 21 M € HT d'aménagements d'espaces (Cassin, Epoisses, Ile de France) et d'équipements publics (gymnase, locaux associatifs). Les espaces publics représentent 13 M€ de travaux.

Le solde est constitué de frais de sécurisation active, d'ingénierie, de minoration de loyers, ...

En prévision du passage en phase opérationnelle, une convention relative à la constitution d'un groupement de commandes entre tous les partenaires a été validée lors du Bureau décisionnel de Grand Besançon Métropole en date du 12 septembre 2019. Grand Besançon Métropole est le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Ce groupement de commandes a pour objet de missionner un architecte en chef, des maîtrises d'œuvre d'infrastructure d'espaces publics et de paysage ainsi que des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) et expertises tierces (OPCU, expert en sécurité...).

Le lancement des deux premières consultations a été validé par deux délibérations en date du 26 septembre 2019 (Accord-cadre pour le recrutement d'un architecte en chef, d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU) et d'un expert en sécurité, marchés de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et résidentiels sur les secteurs de Cassin et Epoisses).

L'assemblée délibérante a préalablement fixé la composition de la commission d'appel d'offres ad hoc et a déterminé les conditions de dépôt des listes.

II. Fixation des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres élus de la commission d'appel d'offres spécifique

Conformément aux dispositions prévues par l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a précédemment déterminé les conditions de dépôt des listes aux fins d'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique, par délibération en date du 7 novembre 2019.

Les listes pouvaient être déposées au plus tard le jour de la séance du Conseil communautaire avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique.

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante d'élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres spécifique.

III. Modalités d'élection des membres de la CAO spécifique

Pour rappel, l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas, d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'article L. 2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Communautaire « *peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Il est proposé de faire application de cet article pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique.

Une seule liste a été déposée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de faire application de l'article L.2121-21 al.4 du CGCT.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique.

Titulaires
Karima ROCHDI
Robert STEPOURJINE
Nicolas BODIN
Françoise PRESSE
Danielle POISSENOT

Suppléants
Michel JASSEY
Fabrice TAILLARD
Catherine BARTHELET
Christophe LIME
Jean-Paul MICHAUD

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0